

Message du Conseil communal au Conseil général N° 160 du 14 décembre 2020

OBJET : Prendre connaissance et accepter le crédit de CHF 150'000.- pour le remplacement de cinq cuisines dans le bâtiment de l'ancienne école, Sur Ville 64 à Soulce et pour le remplacement de la cuisine de la halle des fêtes, Petites Noies 88, à Soulce.

1. Préambule

La Bourgeoisie de Soulce est propriétaire des deux bâtiments concernés par ce message, l'ancienne école depuis 1967 et la halle des fêtes depuis 2016. Les cuisines de ces bâtiments sont âgées et nécessitent leur remplacement par du matériel moderne et fonctionnel au plus vite.

2. Considérations générales

Les cinq cuisines de l'ancienne école et la cuisine de la halle des fêtes ont plus de quarante ans et sont donc dans un état très vétuste. Pour le confort des locataires des appartements loués et des personnes qui loueront la halle des fêtes il convient de réaliser des travaux d'assainissement afin de moderniser ces aménagements.

Ces transformations engendreront un coût estimé à CHF 150'000.-, dont vous trouverez le détail ci-après, qui sera supporté par la bourgeoisie de Soulce.

3. Considérations particulières

Ces cinq appartements du bâtiment de l'ancienne école et la halle des fêtes de Soulce disposent de cuisines ayant plus de quarante ans qui sont donc évidemment bien fatiguées. Les meubles ainsi que les appareils ne correspondent absolument plus aux standards actuels, que ce soit au niveau fonctionnel, du confort et bien entendu énergétique.

Les travaux prévoient l'installation de nouveaux meubles de cuisine, de nouveaux appareils, les adaptations électriques, des travaux sanitaires, du carrelage, des rhabillages et de la peinture.

4. Coûts des travaux

Selon les devis demandés, les coûts des travaux sont estimés comme suit :

Ancienne école, pour les cinq cuisines, bâtiment du patrimoine financier :

Désignation	Montant en CHF
Menuiserie (y.c. appareils)	70 000
Electricité	10 000
Sanitaire	8 000
Carrelage	13 000
Rhabillage, peinture	10 000
Divers	2 000
Investissement	113 000

Tableau 1 : source service urbanisme

Halle des fêtes, bâtiment du patrimoine administratif :

Désignation	Montant en CHF
Menuiserie (y.c. appareils)	23 500
Electricité	3 000
Sanitaire	4 600
Carrelage	3 000
Rhabillage, peinture	2 000
Divers	900
Investissement	37 000

Tableau 2 : source service Urbanisme

Total de l'investissement

Désignation	Montant en CHF
Immeuble locatif	113'000
Halle des fêtes	37'000
Investissement total	150 000

Tableau 3 : source service urbanisme

5. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux	CHF	150'000.-
La demande de crédit porte sur un montant de	CHF	150'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Pour la partie « Ancienne école », bâtiment du patrimoine financier, dont les charges financières sont assurées par l'encaissement de locations, un recours à l'emprunt est envisagé.

Pour la partie « halle des fêtes », bâtiment du patrimoine administratif, la réalisation sera financée, dans la mesure des disponibilités, par les liquidités courantes.

Recours à l'emprunt (sous réserve des liquidités disponibles)	CHF	113'000.-
--	------------	------------------

La dépense sera couverte par voie d'emprunt à charge du compte général.

7. Charges financières annuelles

Ancienne école, pour les cinq cuisines, bâtiment du patrimoine financier :

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	0.00%	-
Durée amortissement comptable	aucun	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.5 %		1 526
Total de la charge financière annuelle		1 526

Tableau 4 : source service financier

En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) et des directives du Modèle Comptable Harmonisé (MCH2), tout investissement lié au patrimoine financier ne s'amortit pas. Les biens du patrimoine financier font l'objet d'une évaluation périodique dont les règles sont fixées par le décret.

Halle des fêtes, bâtiment du patrimoine administratif :

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	3 700
Durée amortissement comptable	10 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.5 %		555
Total de la charge financière annuelle		3 700

Tableau 5 : source service financier

La charge financière annuelle de l'investissement est de CHF 5'781.-

8. Préavis des autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la demande de CHF 150'000 pour la rénovation de ces cuisines dans deux bâtiments de Soulce.

Haute-Sorne, le 25 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat